

Tous sont-ils d'accord que le sport soit "pour tous"?

Autor(en): **Jeannotat, Yves**

Objekttyp: **Preface**

Zeitschrift: **Macolin : revue mensuelle de l'École fédérale de sport de Macolin et Jeunesse + Sport**

Band (Jahr): **45 (1988)**

Heft 10

PDF erstellt am: **08.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



Tous sont-ils d'accord que le sport soit «pour tous»?

Yves Jeannotat

Ce numéro très particulier de MACOLIN donne un exemple de plus de l'universalité du sport: bien conçu, favorablement adapté, pratiqué avec sagesse et pondération, il déploie, en plus de sa force d'attraction, ses énormes qualités socio-éducatives, hygiéniques et curatives. Il est, dans son sens le plus complet, une «habitude de vie» salvatrice et à la portée de tous! Il y a bien des années, j'écrivais déjà que le «sport pour tous» était comme une porte de secours pour cette société malmenée par l'oppression du rendement et de la consommation à outrance et par les excès en tout genre, porte de secours massivement utilisée, ce qui prouve non seulement l'intelligence, mais la puissance de l'instinct de conservation de l'être humain. Mais les vertus se perdent vite si l'on s'applique à les perturber, ne serait-ce qu'en confondant leurs appellations. Mélanger «sport pour tous», «sport de masse» et «sport populaire», par exemple, c'est à la fois méconnaître l'importance de l'ordre établi dans ce domaine et ébranler la confiance et les certitudes des «pratiquants».

Pour être franc, le «sport pour tous», puisqu'il concerne la santé et le bien-être de «tous» les citoyens, devrait être pris en charge et propagé, pour être vraiment efficace, par les autorités communales, cantonales et fédérales responsables de la santé publique. Hélas! Ce n'est le cas, en Suisse, et à leur propre initiative, que pour quelques municipalités isolées et quelques rares cantons: Vaud et le Jura en particulier, qui l'ont inséré dans leur constitution. Au niveau national, l'Institution est dirigée, par contre, par l'Association faitière des fédérations sportives, ce qui inclut au départ des conflits d'orientation, de besoins, d'intérêts et de... vocation. Car c'est un organisme regroupant des catégories de personnes qui a la tâche de représenter un mouvement fon-

damentalement non associatif et sans frontières, quelque chose qui est donc plus hygiénique et socioculturel, je l'ai déjà dit, que sportif au sens moderne du terme.

Malgré cela, il faut le reconnaître, la commission impliquée a réussi le tour de force de défendre de façon remarquable les intérêts du sport pour tous tout en l'intégrant partiellement au sein de plusieurs fédérations. Mais ceci n'a pas empêché cette évolution d'aller à l'encontre des objectifs profonds et immédiats de plusieurs d'entre elles, axées par définition vers la compétition et le recrutement de nouveaux membres. Paul Yonnet, le sociologue français bien connu, n'hésite pas à affirmer, par exemple que, pour une fédération comme celle d'athlétisme, «les joggers représentent un réel danger dans la mesure où, par effet de contamination, ils risquent d'importer les pratiques non compétitives du style libre à l'intérieur de structures sélectives et de substituer le simple goût de participer à la rage de vaincre...»

C'est donc sans doute pour remédier à un mécontentement de plus en plus marqué qu'on envisage, depuis quelque temps, de modifier les données en repoussant le «sport pour tous», par trop sauvage, à l'orée du bois, faisant de lui une sorte de béquille d'un «sport populaire» (il en est qui veulent l'appeler «sport de masse») beaucoup plus facile à structurer dans l'optique du «club» et de la «compétition».

Expliquons pourquoi ce choix, s'il est retenu, va non seulement bouleverser un ordre universellement reconnu, mais refermer aussi en Suisse, partiellement du moins, l'issue salutaire dont j'ai parlé plus avant.

Arrêtons-nous d'abord deux secondes à l'expression «sport de masse»: déviation terminologique, elle ne peut décemment être retenue. En effet, les «phéno-



mènes» de masse excluent, comme l'explique Yonnet, toute stratification et toute classification, ce qui ne correspond justement pas à la définition des fédérations.

Ensuite, que ce soit au niveau des institutions internationales (Unesco, Conseil de l'Europe, etc.) ou des gouvernements, c'est la notion de «sport pour tous», de même que sa conception profonde qui constituent le mouvement de base à l'intérieur duquel figure un secteur «sport populaire» – et non pas l'inverse – davantage orienté vers la compétition et donc sorte d'antichambre des fédérations!

En tant que défenseur passionné et de longue date de l'idée d'un véritable «sport pour tous» habitude de vie, source de mieux-être et garant d'une qualité de vie meilleure, j'espère que la Suisse lui laissera la place qu'il occupe non pas seulement de plein droit, mais logiquement, à la base de la pyramide! ■